



Commune
de
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 16/12/2022

SLOW

ID : 081-218101632-20221206-2022_DEL130-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 DECEMBRE 2022

2022 / 05 / 34

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 27
REPRESENTES	: 05
ABSENT	: 01
VOTANTS	: 32

Date de Convocation : *30 Novembre 2022*

Date d’Affichage : *30 Novembre 2022*

Secrétaire de Séance : *Fabienne CARAGUEL*

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, CHABBERT Cécile, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT Clothilde, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne.

Etaient absents représentés :

KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par Olivier FABRE
MARTY-MARINONE Evelyne par Françoise ROUQUETTE
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL
IOUALALEN Valentin par André AMALRIC
BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT

Était absent :

CÈNES Frédéric

OBJET : Délégation de pouvoir – Adoption des décisions prises

Le Conseil Municipal,

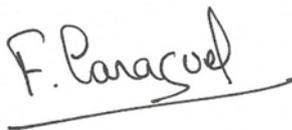
Dans le cadre de la délégation de pouvoir consentie par délibération du 7 Octobre 2020 ont été signés les arrêtés et décisions suivantes :

- Avenant n°1 au contrat avec la Compagnie Groupama d'Oc : majoration du taux de 5% soit un nouveau taux à 1,61% à compter du 1^{er} Janvier 2023 ;
- Modification du droit d'inscription à la manifestation « Marché de Noël » ;
- Attribution de l'exploitation commerciale du rez-de-chaussée de l'immeuble n°3 Quai de l'Arnette à M. Djamel NOUI moyennant un loyer annuel de 18 000 € H.T. et hors charges ;
- Emprunt auprès du Crédit Mutuel Midi-Atlantique d'un montant de 1 000 000 € (taux fixe de 2,70 % / durée 15 ans) pour financer les travaux et acquisitions inscrits au Budget Principal de la Commune ;
- Demande d'aide financière auprès de l'Etat à hauteur de 50% (DETR 2022) dans le cadre de l'opération d'extension du dispositif de vidéoprotection urbaine avec l'entreprise CEGELEC Rodez d'un montant de 41 548,34 € HT ;
- Avenant n°1 au marché avec le groupement d'entreprises ALMUDEVER Fabrique d'Architecture/EIRL Stéphanie Bordone/O'CAP/SCOP CREALEAD/SARL d'Architecture LLOP entraînant une diminution du marché d'un montant de - 3 720 € TTC dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre concernant la réfection de la Place Gambetta ;
- Contrat avec la Compagnie ARTEMISIA pour la représentation destinée aux élèves des écoles maternelles publiques et privées de la Commune le 13 Décembre 2022 à l'occasion des fêtes de fin d'année, moyennant la somme de 1 767,60 € TTC ;
- Avenant n°1 au marché relatif à la mise en lumière de la passerelle de Mazamet d'un montant de 20 450,40 € T.T.C.
- Mise à disposition de l'appartement situé 1^{er} et 2^{ème} étage d'un immeuble communal, au CIDFF à compter du 1^{er} Décembre 2022, moyennant un loyer mensuel de 50 € et la prise en charge des factures d'énergie et d'eau.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,



Fabienne CARAGUEL



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*